

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU BUDGET,  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

#### **Arrêté du 22 février 2012 portant nomination de membres des conseils départementaux de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et du Cantal au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Auvergne**

NOR : ETSS1230087A

La ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3 ;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 portant nomination des membres des conseils départementaux de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Cantal et de l'Allier au sein du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Auvergne,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommées membres des conseils départementaux de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et du Cantal au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Auvergne les personnes désignées dans les tableaux annexés au présent arrêté.

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale et solidarité*.

Fait le 22 février 2012.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le chef de service, adjoint au directeur  
de la sécurité sociale,*  
J.-L. REY

**ANNEXE À L'ARRÊTÉ DU 22 FÉVRIER 2012 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'Auvergne**

**Haute-Loire**

CATÉGORIE	ORGANISATION ou autorité de désignation	QUALITÉ	NOM	PRÉNOM
Représentants des assurés sociaux	Confédération française démocratique du travail (CFDT)	Titulaire	Mme JOUBERT	Patricia
Représentants des employeurs	Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)	Titulaire	M. VALETTE	Gérard

*NB. – Pour les organisations qui disposent de plusieurs sièges de conseillers, il est rappelé que les suppléants peuvent remplacer indifféremment les titulaires.*

**Puy-de-Dôme**

CATÉGORIE	ORGANISATION ou autorité de désignation	QUALITÉ	NOM	PRÉNOM
Représentants des assurés sociaux	Confédération française démocratique du travail (CFDT)	Titulaire	M. COSTILLES	Michel
Représentants des employeurs	Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)	Suppléant	M. ROCHE	Guy
Représentants des travailleurs indépendants	Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)	Suppléant	M. SOUPIZET	Christophe

*NB. – Pour les organisations qui disposent de plusieurs sièges de conseillers, il est rappelé que les suppléants peuvent remplacer indifféremment les titulaires.*

**Cantal**

CATÉGORIE	ORGANISATION ou autorité de désignation	QUALITÉ	NOM	PRÉNOM
Représentants des assurés sociaux	Confédération française démocratique du travail (CFDT)	Suppléant	Mme PEREIRA	Christelle
Représentants des employeurs	Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)	Suppléant	Mme EZQUERA	Dominique
Représentants des travailleurs indépendants	Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)	Titulaire	M. PATTE	Jacques
		Suppléant	Mme SIQUIER	Marie-Amandine

*NB. – Pour les organisations qui disposent de plusieurs sièges de conseillers, il est rappelé que les suppléants peuvent remplacer indifféremment les titulaires.*